



Taxe d'apprentissage

INVESTISSEZ DANS

LA FORMATION

de vos futurs collaborateurs

Code UAI : 0641688M

Le collège EEI en chiffres



1 447 Étudiants
1879 avec l'IAE Pau Bayonne

39 en formation continue

37 en apprentissage

9 en échange international

6 ERASMUS entrant

23 ERASMUS sortant



1 DCG
préparation au Diplôme
de Comptabilité
et de Gestion

5 Licences

5 Parcours de Masters

1 Licence pro.

1 DU

1 École de Management
IAE Pau Bayonne

406 Stages par an

83% des diplômés
en DCG
ont un emploi stable

80% des diplômés
en licences pro.
ont un emploi stable

89% des diplômés
en masters
ont un emploi stable

(enquête ODE 30 mois après l'obtention
de leur diplôme)

Répartition de la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE

0,68 % de la masse salariale 2023

Financement de l'apprentissage
(ancien quota)
87 %

SOLDE
(ancien hors quota)
13 %

CFA de l'UPPA

Pour :

- **DCG**
- **Master Études européennes et internationales**
Parcours :
 - Droit européen de l'action publique
 - Droit européen des affaires et du numérique
 - Droit pénal européen et international
 - Droit interne et européen des mineurs
 - Coopération transfrontalière et inter-territoriale
- **Licence professionnelle Management des organisations**
 - Accompagnement et gestion de PME

COLLÈGE EEI

Campus de la Nive
Bayonne

Formations habilitées à recevoir la taxe

LICENCES

- **Droit**, parcours :
 - Droit public et sciences politiques
 - Droit privé et pénal
 - Droit des affaires
- **Économie-gestion**, parcours :
 - Économie et gestion d'entreprise
 - Management international
- **Double diplôme Droit, Économie gestion à l'international**
- **Études basques**
- **Lettres**, parcours lettres, langues vivantes et disciplines artistiques

DCG - Diplôme de comptabilité et de gestion

LICENCE PROFESSIONNELLE

- **Management des organisations**,
parcours : Accompagnement et gestion de PME

MASTER

- **Études européennes et internationales**,
parcours :
 - Droit européen de l'action publique
 - Droit européen des affaires et du numérique
 - Droit pénal européen et international
 - Droit interne et européen des mineurs
 - Coopération transfrontalière et inter-territoriale

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage aux **formations du collège EEI de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**, vous nous permettez :

- d'accroître la qualité de nos formations professionnalisantes,
- de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins,
- de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants,
- d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins industriels :

Logiciels performants
en phase avec les
besoins des entreprises



Ouvrages



Postes informatiques
de pointe

Merci pour votre engagement à nos côtés et votre précieuse contribution !

Verser la taxe d'apprentissage au profit du collège EEI

Depuis 2013, le solde est directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transféreront à la Caisse des Dépôts. La répartition du solde sera gérée par la Caisse des dépôts qui a pour cela développé une plateforme nationale en ligne : **SOLTéA**.

1

Pour vous connecter à **SOLTéA**, vous devez d'abord disposer d'un accès **Net-entreprises** : <https://www.net-entreprises.fr>

Si vous n'avez pas encore de compte **Net-entreprises** inscrivez-vous via le lien suivant : <https://www.net-entreprises.fr/inscription-a-net-entreprises>
Renseignez votre nom, prénom, le SIRET de votre établissement et choisissez un mot de passe.

Pour plus d'informations téléchargez "Le guide Net-entreprises" :
<https://www.soltea.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/guide-demarrage-net-entreprises.pdf>

2

À partir du 27 mai et jusqu'au 25 octobre 2024, connectez-vous sur la plateforme **SOLTéA** afin de désigner les formations que vous souhaitez soutenir : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public>



Pour attribuer votre versement au collège EEI indiquez

le code UAI : 0641688M

IMPORTANT : Sans cette étape d'affectation, le Collège EEI ne se verra pas attribuer votre taxe d'apprentissage.

Contact

Fanny Jauréguiberry - 05 59 57 41 60
partenariat.2ei@univ-pau.fr

Collège EEI - Université de Pau et des Pays de l'Adour
8 allée des platanes - 64100 Bayonne

Plus d'infos : <https://college-2ei.univ-pau.fr>